

**Affiché le 26 MAI 2020**



Service des Assemblées

**ARRETE DU MAIRE N° V-AR2020AS-0604p**

**Objet : Délégations permanentes de fonctions et de signature aux adjoints, adjoints de quartiers et conseillers municipaux - délégations de signature en matière de marchés publics.**

Le Maire de Blois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-19,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal de Blois élu le dimanche 15 mars 2020 et réuni le lundi 25 mai 2020, pour procéder à l'élection du Maire et des Adjoints au maire,

Vu la délibération du conseil municipal n° B-D2020-059 du 25 mai 2020 portant la création de seize postes d'Adjoints au maire,

Vu la délibération n° B-D2020-060 du 25 mai 2020 portant élection de ces seize adjoints,

Vu la délibération n° B-D2020-064 du 25 mai 2020 par laquelle sur le fondement des articles L. 2122-22 et suivants du CGCT, le conseil municipal a décidé de déléguer au maire, et en son absence ou en cas d'empêchement, à chacun des adjoints dans l'ordre du tableau, l'exercice d'un certain nombre d'attributions, parmi lesquelles celle de «4° - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, dans la limite d'un montant inférieur à 300 000 HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu ladite délibération n° B-D2020-064 autorisant également le maire à accorder, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté et dans le respect des dispositions de l'article L. 2122-19 du CGCT, des délégations de signature en matière de marchés publics, au directeur général des services et aux directeurs généraux adjoints, ainsi qu'à certains responsables de service,

Considérant que l'article L. 2122-18 du CGCT dispose que si le maire est seul chargé de l'administration, il peut sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du conseil municipal,

Considérant que l'article L. 2122-19 prévoit que le maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoint des services et aux responsables de service communaux,

Considérant qu'il importe dans un souci de bonne administration, de déléguer certaines fonctions aux adjoints, aux adjoints de quartiers et à des conseillers municipaux,

## ARRETE

### **Article 1 : Délégations de fonctions et de signature à Jérôme BOUJOT, premier adjoint**

**Jérôme BOUJOT, premier adjoint**, devient **Adjoint à la ville durable** et reçoit délégation permanente de fonctions en matière :

**D'urbanisme ; architecture ; patrimoine bâti, patrimoine culturel et historique ; transition écologique des bâtiments ; énergie ; projet de rénovation urbain d'intérêt régional (PRUIR) ; action cœur de ville.**

Aussi, **Jérôme BOUJOT, premier adjoint**, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations et notamment les permis de construire et autres autorisations prévues par le code de l'urbanisme, documents d'urbanisme, publicités et pour toutes enquêtes publiques.

### **Article 2 : Délégations de fonctions et de signature à Marie-Agnès FERET, deuxième adjointe**

**Marie-Agnès FERET, deuxième adjointe**, devient **Adjointe du quartier Est et à la ville solidaire** et reçoit délégation permanente de fonctions en matière :

**De politiques intergénérationnelles ; conseil des sages ; solidarité et action sociale ; santé ; logement ; handicap ; ville inclusive ; familles et familles mono-parentales.**

Elle reçoit également délégation permanente de fonction pour connaître toute question concernant le **quartier Est** et veiller à l'information des habitants et favoriser leur participation à la vie de ce quartier.

Aussi, **Marie-Agnès FERET, deuxième adjointe**, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats déclarations et attestations.

### **Article 3 : Délégations de fonctions et de signature à Benjamin VETELE, troisième adjoint**

**Benjamin VETELE, troisième adjoint**, devient **Adjoint à la ville éducatrice et à la politique de la ville** et reçoit délégation permanente de fonctions en matière :

**D'éducation ; affaires scolaires ; réussite éducative ; petite enfance ; enfance ; jeunesse ; vie étudiante ; conseil des jeunes ; politique de la ville.**

Aussi, **Benjamin VETELE, troisième adjoint**, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

### **Article 4 : Délégations de fonctions et de signature à Corinne GARCIA, quatrième adjointe**

**Corinne GARCIA, quatrième adjointe**, devient **Adjointe au personnel, à la vie civile et à la ville numérique** et reçoit délégation permanente de fonctions en matière :

**De personnel ; vie civile ; ville numérique ; élections.**

Aussi, **Corinne GARCIA, quatrième adjointe**, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

**Article 5 : Délégations de fonctions et de signature à Yann BOURSEGUIN, cinquième adjoint**

**Yann BOURSEGUIN, cinquième adjoint, devient Adjoint à la sécurité ; à la tranquillité publique ; à la prévention de la délinquance et reçoit délégation permanente de fonctions en matière :**

**De tranquillité publique ; sécurité ; prévention de la délinquance ; médiation ; sécurité routière.**

Aussi, **Yann BOURSEGUIN, cinquième adjoint**, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

**Article 6 : Délégations de fonctions et de signature à Christine ROBIN, sixième adjointe**

**Christine ROBIN, sixième adjointe, devient Adjointe à la démocratie vivante et permanente et reçoit délégation permanente de fonctions en matière :**

**De participation citoyenne ; initiatives et consultations citoyennes ; instances participatives.**

Aussi, **Christine ROBIN, sixième adjointe**, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

**Article 7 : Délégations de fonctions et de signature à Paul GILLET, septième adjoint**

**Paul GILLET, septième adjoint, devient Adjoint en charge du commerce ; de l'artisanat ; du tertiaire et reçoit délégation permanente de fonctions en matière :**

**De développement commercial ; économie sociale et solidaire ; relations avec les commerçants, sédentaires, non sédentaires, les chambres consulaires.**

Aussi, **Paul GILLET, septième adjoint**, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

**Article 8 : Délégations de fonctions et de signature à Fabienne QUINET, huitième adjointe**

**Fabienne QUINET, huitième adjointe, devient Adjointe du quartier Sud et à la ville culturelle et aux relations internationales et reçoit délégation permanente de fonctions en matière :**

**De culture ; médiation culturelle ; événements culturels ; relations internationales.**

Elle reçoit également délégation permanente de fonction pour connaître toute question concernant le **quartier Sud** et veiller à l'information des habitants et favoriser leur participation à la vie de ce quartier.

Aussi, **Fabienne QUINET, huitième adjointe**, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

**Article 9 : Délégations de fonctions et de signature à Ozgur ESKI, neuvième adjoint**

**Ozgur ESKI, neuvième adjoint, devient Adjoint aux travaux ; espaces publics ; intermodalité reçoit délégation permanente de fonctions en matière :**

**De travaux ; voirie communale ; circulation ; stationnement ; accessibilité, sécurité des bâtiments et événementiels ; mobilités douces et politique cycliste.**

Aussi, **Ozgur ESKI, neuvième adjoint** reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

#### **Article 10 : Délégations de fonctions et de signature à Christelle LECLERC, dixième adjointe**

**Christelle LECLERC, dixième adjointe, devient Adjointe à l'intégration républicaine ; à l'égalité ; aux droits des femmes et à la mémoire et reçoit délégation permanente de fonctions en matière :**

**De mémoire et éducation mémorielle ; associations patriotiques ; ordres nationaux ; Centre de la Résistance, de la déportation et de la mémoire (CRDM) ; laïcité ; égalité et lutte contre les discriminations ; droits des femmes.**

Aussi, **Christelle LECLERC, dixième adjointe, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.**

#### **Article 11 : Délégations de fonctions et de signature à Joël PATIN, onzième adjoint**

**Joël PATIN, onzième adjoint, devient Adjoint à la ville sportive et aux loisirs et reçoit délégation permanente de fonctions en matière :**

**De politique sportive ; relations avec les clubs et associations sportives.**

Aussi, **Joël PATIN, onzième adjoint, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.**

#### **Article 12 : Délégations de fonctions et de signature à Hélène MENO, douzième adjointe**

**Hélène MENO, douzième adjointe, devient Adjointe à la nature en ville ; agriculture urbaine et alimentation et reçoit délégation permanente de fonctions en matière :**

**De biodiversité ; environnement ; végétalisation ; paysages ; nature et agriculture urbaines ; alimentation ; suivi du plan climat 2030.**

Aussi, **Hélène MENO, douzième adjointe, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.**

#### **Article 13 : Délégations de fonctions et de signature à Rachid MERESS, treizième adjoint**

**Rachid MERESS, treizième adjoint, devient Adjoint du quartier Nord et aux équipements et événements sportifs et reçoit délégation permanente de fonction pour ces matières.**

Il reçoit également délégation permanente de fonction pour connaître toute question concernant le **quartier Nord** et veiller à l'information des habitants et favoriser leur participation à la vie de ce quartier

Aussi, **Rachid MERESS, treizième adjoint** reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

#### **Article 14 : Délégations de fonctions et de signature à Claire LOUIS, quatorzième adjointe**

**Claire LOUIS, quatorzième adjointe, devient Adjointe à la vie associative et reçoit délégation permanente de fonctions en matière :**

**De relations avec les associations ; développement des associations ; partenariats ; accompagnement à la vie associative ; gestion des maisons des associations**

Aussi, **Claire LOUIS, quatorzième adjointe, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.**

## **Article 15 : Délégations de fonctions et de signature à David LEGRAND, quinzième adjoint**

**David LEGRAND, quinzième adjoint, devient Adjoint du quartier Centre et à la qualité du cadre de vie : espaces verts ; propreté urbaine ; gestion urbaine de proximité et reçoit délégation permanente de fonction pour ces matières.**

Il reçoit également délégation permanente de fonction pour connaître toute question concernant le **quartier Centre** et veiller à l'information des habitants et favoriser leur participation à la vie de ce quartier.

Aussi, **David LEGRAND, quinzième adjoint** reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

## **Article 16 : Délégations de fonctions et de signature à Christelle BERENGER, seizième adjointe**

**Christelle BERENGER, seizième adjointe, devient Adjoint du quartier Ouest et aux maisons de quartiers ; centres sociaux Mirabeau et Quinière – Rosa Parks et reçoit délégation permanente de fonction pour ces matières.**

Elle reçoit également délégation permanente de fonction pour connaître toute question concernant le **quartier Ouest** et veiller à l'information des habitants et favoriser leur participation à la vie de ce quartier.

Aussi, **Christelle BERENGER, seizième adjointe**, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels elle a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.

## **Article 17 : Délégations de signatures accordées à chacun des adjoints**

### ***I - Délégations de signature pour les affaires générales (formalités au profit des administrés)***

Les adjoints, ci-dessus, visés aux articles précédents, reçoivent concurremment délégation permanente de signature pour :

#### ***- formalités diverses au profit des administrés :***

- les légalisations de toutes signatures,
- les certifications de copies conformes,
- les certificats d'hérédité,
- les certificats de résidence,
- les certificats de changement de résidence,
- les attestations d'accueil,
- les attestations d'intégration républicaine,
- les demandes de regroupement familial,
- les demandes temporaires de débit de boissons,
- les licences de débit de boissons,
- les certificats de dépôt de statuts des syndicats professionnels,
- les certificats d'affichage,
- les certificats de remise d'ampliation d'arrêté,

#### ***- recensement militaire :***

- les notices de recensement militaire,
- les avis d'inscription pour le recensement militaire,
- les récépissés d'avis d'inscription pour le recensement militaire,
- les attestations de recensement militaire,
- les listes récapitulatives des recensés,

#### ***- pièces d'identité :***

- les autorisations de sortie de territoire pour les mineurs,

#### ***- agriculture :***

- les bordereaux de remembrement,

#### ***- jurys criminels :***

- signature des lettres aux électeurs tirés au sort et présidence de la séance au tirage au sort des électeurs,

**- cimetières :**

- les titres provisoires de recettes,
- les arrêtés de concession,
- les demandes de transport avant mise en bière,
- les demandes de transport après mise en bière,
- les autorisations d'incinération,
- les demandes de soins de conservation.

**II - Délégations de signature pour les extraits du registre des délibérations du conseil municipal :**

Les adjoints, ci-dessus, visés aux articles précédents, reçoivent concurremment délégation permanente de signature pour la certification conforme des extraits du registre des délibérations du conseil municipal, la certification du caractère exécutoire de ces actes, ainsi que la certification conforme de toutes pièces annexes aux extraits du registre des délibérations du conseil municipal.

**III - Délégations de signature pour les hospitalisations en soins psychiatriques sans consentement :**

Les adjoints, ci-dessus, visés aux articles précédents, reçoivent concurremment délégation permanente de signature pour les arrêtés et tous actes pris en application de l'article L. 2212-2 6° du CGCT.

**Article 18 : Délégations de fonctions et de signature à Sébastien BRETON, conseiller municipal délégué**

**Sébastien BRETON, conseiller municipal délégué, reçoit délégation de fonctions et devient Rapporteur du budget et suivi financier, délégué aux marchés publics et à l'évaluation des politiques publiques.**

Aussi, **Sébastien BRETON, conseiller municipal délégué, reçoit à ce titre, la délégation permanente de signature pour tous documents, courriers administratifs, actes et pièces dans les domaines pour lesquels il a reçu délégation permanente de fonctions, notamment pour tous actes administratifs unilatéraux, conventions, courriers, certificats, déclarations et attestations.**

Par ailleurs, il reçoit délégation de signature, en matière de **marchés publics**, pour les actes mentionnés à l'article 30 du présent arrêté.

**Article 19 : Délégations de fonctions et de signature à Yann LAFFONT, conseiller municipal délégué**

**Yann LAFFONT, conseiller municipal délégué, devient Délégué à la transition énergétique et reçoit délégation de fonctions en matière d'énergies nouvelles ; transition énergétique des bâtiments pour assister Jérôme BOUJOT, premier adjoint.**

Aussi, **Yann LAFFONT, conseiller municipal délégué, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement de Jérôme BOUJOT, premier adjoint, délégation de signature en matière d'énergies nouvelles ; transition énergétique des bâtiments.**

**Article 20 : Délégations de fonctions et de signature à Catherine MONTEIRO, conseillère municipale déléguée**

**Catherine MONTEIRO, conseillère municipale déléguée, devient Déléguée Action cœur de ville ; tourisme ; patrimoine historique et culturel et reçoit délégation de fonctions sur ces matières pour assister Jérôme BOUJOT, premier adjoint.**

Aussi, **Catherine MONTEIRO, conseillère municipale déléguée, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement de Jérôme BOUJOT, premier adjoint, délégation de signature en matière de tourisme ; patrimoine historique et culturel ; programme Action cœur de ville.**

**Article 21 : Délégations de fonctions et de signature à Kadiatou DIAKITE, conseillère municipale déléguée**

**Kadiatou DIAKITE, conseillère municipale déléguée, devient Déléguée à la santé et au handicap et reçoit délégation de fonctions en matière de Politique de santé, suivi du contrat local de santé ; politique d'inclusion des personnes porteuses de handicap(s) pour assister Marie-Agnès FERET, deuxième adjointe.**

Aussi, **Kadiatou DIAKITE, conseillère municipale déléguée, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement de Marie-Agnès FERET, deuxième adjointe, délégation de signature en matière en matière de Politique de santé, suivi du contrat local de santé ; politique d'inclusion des personnes porteuses de handicap(s).**

**Article 22 : Délégations de fonctions et de signature à Sylvaine BOREL, conseillère municipale déléguée**

**Sylvaine BOREL, conseillère municipale déléguée, devient Déléguée aux personnes âgées et aux politiques intergénérationnelles et Déléguée au conseil des sages et reçoit délégation de fonctions en matière de Personnes âgées ; politiques intergénérationnelles ; conseil des sages pour assister Marie-Agnès FERET, deuxième adjointe et Christine ROBIN sixième adjointe.**

Aussi, **Sylvaine BOREL, conseillère municipale déléguée, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement de Marie-Agnès FERET, deuxième adjointe, délégation de signature en matière en matière de Personnes âgées ; politiques intergénérationnelles.**

Également, **Sylvaine BOREL, conseillère municipale déléguée, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement de Christine ROBIN, sixième adjointe, délégation de signature en matière en matière de Conseil des sages.**

**Article 23 : Délégations de fonctions et de signature à Danièle ROYER-BIGACHE, conseillère municipale déléguée**

**Danièle ROYER-BIGACHE, conseillère municipale déléguée, devient Déléguée au logement et reçoit délégation de fonctions en matière de Politique du logement, suivi des copropriétés pour assister Marie-Agnès FERET, deuxième adjointe.**

Aussi, **Danièle ROYER-BIGACHE, conseillère municipale déléguée, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement de Marie-Agnès FERET, deuxième adjointe, délégation de signature en matière en matière de Politique du logement, suivi des copropriétés.**

**Article 24 : Délégations de fonctions et de signature à Céline MOREAU, conseillère municipale déléguée**

**Céline MOREAU, conseillère municipale déléguée, devient Déléguée à la petite enfance et reçoit délégation de fonctions sur cette matière pour assister Benjamin VETELE, troisième adjoint.**

Aussi, **Céline MOREAU, conseillère municipale déléguée, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement de Benjamin VETELE, troisième adjoint, délégation de signature en matière de petite enfance.**

**Article 25 : Délégations de fonctions et de signature à Mourad SALAH-BRAHIM, conseiller municipal délégué**

**Mourad SALAH-BRAHIM, conseiller municipal délégué, devient Délégué à la jeunesse et à la politique de la ville et reçoit délégation de fonctions en matière De jeunesse, événementiels jeunesse ; conseil des jeunes ; politique de la ville pour assister Benjamin VETELE, troisième adjoint.**

Aussi, **Mourad SALAH-BRAHIM, conseiller municipal délégué, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement de Benjamin VETELE, troisième adjoint, délégation de signature en matière De jeunesse, événementiels jeunesse ; conseil des jeunes ; politique de la ville.**

**Article 26 : Délégations de fonctions et de signature à Cédric MARMUSE, conseiller municipal délégué**

**Cédric MARMUSE, conseiller municipal délégué, devient Délégué à la médiation culturelle et aux relations internationales et reçoit délégation de fonctions en matière De Médiation culturelle ; relations internationales et coopérations pour assister Fabienne QUINET, huitième adjointe.**

Aussi, **Cédric MARMUSE, conseiller municipal délégué, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement de Fabienne QUINET, huitième adjointe, délégation de signature en matière De Médiation culturelle ; relations internationales et coopérations.**

**Article 27 : Délégations de fonctions et de signature à José ABRUNHOSA, conseiller municipal délégué**

**José ABRUNHOSA, conseiller municipal délégué, devient Délégué à l'accessibilité, la sécurité des bâtiments et aux événementiels et reçoit délégation de fonctions sur ces matières pour assister Ozgur ESKI, neuvième adjoint.**

Aussi, **José ABRUNHOSA, conseiller municipal délégué, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement de Ozgur ESKI, neuvième adjoint, délégation de fonctions et de signature en matière d'accessibilité, de sécurité des bâtiments et des événementiels et notamment pour participer aux visites de sécurité et commissions relatives aux établissements recevant du public, événementiels et à l'accessibilité.**

**Article 28 : Délégations de fonctions et de signature à Frédéric ORAIN, conseiller municipal délégué**

**Frédéric ORAIN, conseiller municipal délégué, devient Délégué à la mémoire et éducation mémorielle pour assister Christelle LECLERC, dixième adjointe**

Aussi, **Frédéric ORAIN, conseiller municipal délégué, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement de Christelle LECLERC, dixième adjointe, délégation de signature en matière De mémoire et éducation mémorielle ; associations patriotiques ; ordres nationaux ; Centre de la Résistance, de la déportation et de la mémoire (CRDM), laïcité ; égalité et lutte contre les discriminations ; droits des femmes.**

**Article 29 : Délégations de fonctions et de signature à Françoise BEIGBEDER, conseillère municipale déléguée**

**Françoise BEIGBEDER, conseillère municipale déléguée, devient Déléguée à l'alimentation et aux jardins familiaux ou participatifs et reçoit délégation de fonctions sur ces matières pour assister Hélène MENOUE, douzième adjoint.**

Aussi, **Françoise BEIGBEDER, conseillère municipale déléguée, reçoit à ce titre, en cas d'absence ou d'empêchement Hélène MENOUE, douzième adjoint, délégation de signature en matière d'alimentation urbaine et collective ; jardins familiaux ou participatifs.**

**Article 30 : Délégation de signature en matière de marchés publics**

**1) S'agissant des marchés publics inférieurs à 25 000 € HT et à 15 000 € HT pour les prestations intellectuelles :**

reçoivent délégation de signature,

- **Monsieur Sylvain HEURTEBISE, directeur général des services dans le ressort de la direction générale Moyens Ressources,**

et dans le ressort de leurs directions générales respectives :

- **Monsieur Damien BERTRAND, directeur général adjoint des services, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, son adjointe Nathalie BOUDEHENT,**

- **Monsieur Bertrand BOUCHARD, directeur général adjoint des services**

- **Madame Cécile CHAPDELAIN, directrice générale adjointe des services,**

- **Monsieur Benjamin DENIS, directeur général adjoint des services et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, son adjointe Christelle GENRE BADOINOT,**

- **Monsieur Frédéric DURIN, directeur général adjoint des services,**



- **Madame Valérie LIGER, directrice générale adjointe des services,**  
Et en cas d'absence et d'empêchement de ceux-ci, **Monsieur Sylvain HEURTEBISE, directeur général des services** et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, **Cécile CHAPDELAINÉ, directrice générale adjointe des services,** reçoivent délégation de signature.

**2) S'agissant des marchés publics supérieurs à 25 000 € HT et jusqu'à 90 000 € HT :**

**Monsieur Sylvain HEURTEBISE, directeur général des services,** reçoit délégation de signature pour les actes suivants : lettre de déclaration sans suite ou d'infructuosité, courrier offre retenue et annexe, lettre de rejet, lettre d'information complémentaire, lettre de notification, pièces du marché, lettre de non reconduction, acte de sous-traitance, décision d'affermissement des tranches, décision de poursuivre, avenant, décision de prolonger le délai, bordereau de prix supplémentaires, mise en demeure, ordres de service, réception avec ou sans réserves, remise d'ouvrage, délivrance de l'exemplaire unique, libération de la retenue de garantie, attestation de mainlevée de caution, décompte général définitif.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, **Cécile CHAPDELAINÉ, directrice générale adjointe des services,** reçoit délégation de signature.

**3) S'agissant des marchés publics supérieurs à 90 000 € HT, à 15 000 € HT pour les prestations intellectuelles et des procédures formalisées :**

a) **Sébastien BRETON, conseiller municipal délégué aux Marchés publics et rapporteur du budget** reçoit délégation de signature pour les actes suivants : registre de dépôts, procès-verbal d'enregistrement du contenu des plis, lettre d'invitation à régulariser, procès-verbal de sélection des candidats, procès-verbal de sélection des offres, convocations, lettre de déclaration sans suite ou d'infructuosité, courrier offre retenue et annexe, lettre de rejet, lettre d'information complémentaire, lettre de notification, pièces du marché, lettre de non reconduction, acte de sous-traitance, décision d'affermissement des tranches, décision de poursuivre, avenant, bordereau de prix supplémentaires,

b) **Sébastien BRETON,** reçoit également délégation de signature pour les actes suivants : délivrance de l'exemplaire unique, libération de la retenue de garantie, attestation de mainlevée de caution, décompte général définitif,

**c) Les Adjoints au Maire :**

reçoivent délégation de signature, dans le ressort de leur délégation, chacun des seize adjoints au maire, visés par le présent arrêté pour les actes suivants : les ordres de service (hors prix nouveaux), mise en demeure, réception avec ou sans réserve, remise d'ouvrage,

**d) pour les bons de commande en exécution des accords-cadres à bons de commande et les marchés subséquents consécutifs à un accord-cadre :**

reçoivent délégation de signature,

- **Monsieur Sylvain HEURTEBISE, directeur général des services dans le ressort de la direction générale Moyens Ressources,**

et dans le ressort de leurs directions générales respectives :

- **Monsieur Damien BERTRAND, directeur général adjoint des services,** et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, **son adjointe Nathalie BOUDEHENT,**

- **Monsieur Bertrand BOUCHARD, directeur général adjoint des services**

- **Madame Cécile CHAPDELAINÉ, directrice générale adjointe des services,**

- **Monsieur Benjamin DENIS, directeur général adjoint des services** et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, **son adjointe Christelle GENRE BADOINOT,**

- **Monsieur Frédéric DURIN, directeur général adjoint des services,**

- **Madame Valérie LIGER, directrice générale adjointe des services,**

Et en cas d'absence et d'empêchement de ceux-ci, **Monsieur Sylvain HEURTEBISE, directeur général des services** et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, **Cécile CHAPDELAINÉ, directrice générale adjointe des services,** reçoivent délégation de signature.

### Article 31 : Validité des délégations

Les dispositions fixées par l'arrêté n° V-AR2019AS-1635p du 26 novembre 2019 sont abrogées à compter du 25 mai 2020, date d'installation des Conseillers municipaux élus le 15 mars 2020 et date d'élection du Maire et des adjoints.

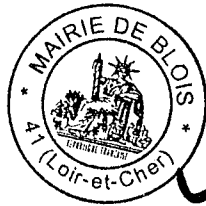
Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa date de signature, le 26 mai 2020.

Conformément à l'article L. 2122-20 du CGCT, les délégations visées ci-dessus subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

### Article 32 : Communication et transcription du présent arrêté

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés du maire, transmis au représentant de l'Etat dans le département, affiché, publié et notifié aux intéressés.

Fait à Blois, le 26 mai 2020.



Le Maire,

  
Marc GRICOURT

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 Rue de la Bretonnerie à Orléans, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application " Télérecours citoyens " accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.